



**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES  
Lundi 13 mars 2023 17h30 – Ferme d'Icart - Montels  
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (\*)**

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (SMPNR) s'est réuni le 13 mars 2023 au siège du PNR, à la Ferme d'Icart, sous la Présidence de Kamel CHIBLI, Président du SMPNR.

**Charte du PNR :** Le Bureau a validé la demande de financement au Ministère de l'Ecologie, pour la mise en œuvre de la Charte en 2023. Ce financement est augmenté en 2023 de 120 K€ à 150 K€.

Le Bureau a fait le bilan de la visite du rapporteur de la FPNR, organisée du 7 au 9 mars avec le concours de nombreux élus, partenaires institutionnels ou associatifs.

Les documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

**Syndicat mixte du PNR :** Le Bureau a voté l'intégration des communes de Montagagne et de Lieurac.

**Politiques territoriales :** Le Bureau a approuvé le Contrat Territorial du Couserans, porté par le SMPNR et par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, ainsi que les liens stratégiques avec la Charte 2025-2040, dans le Contrat Territorial Occitanie du PETR de l'Ariège 2022-2028. Ces deux contrats ont été construits en collaboration avec le Département, dans le cadre des enjeux du Pacte Vert de la Région Occitanie.

**Forêt :** Le Bureau a voté la convention-cadre de partenariat avec l'ONF, afin d'actualiser les multiples collaborations et projets en cours et à venir et les ancrer dans la future Charte 2025-2040 du PNR.

**Amis du Parc :** Le Bureau a validé la convention de partenariat 2023 avec l'Association des Amis du Parc, orientée « projets » : participation aux rencontres transfrontalières du Port de Bouet à Auzat, organisation de Fest'Images, restauration et valorisation du patrimoine pastoral, édition d'un livre sur la Voie Verte...

**Biodiversité :** Le Bureau a approuvé la convention de partenariat avec la commune de Cos, pour la réalisation de travaux de restauration de trames arbustives et herbacées, à partir de végétaux diversifiés et d'origine locale, dans le cadre du Contrat de restauration de la biodiversité.

**Réserve Naturelle Nationale Souterraine (RNNS) :** Le Bureau a voté la demande de financements au Fonds Vert pour la création de la RNNS. Ce financement prendra en charge l'ingénierie du SMPNR pour la poursuite de la concertation, notamment avec un objectif d'enquête publique et de rédaction du décret de la réserve.

**Bouquetin :** Le Bureau a voté la demande de financement à la Direction Régionale pour l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL), afin de poursuivre en 2023 le programme de réintroduction du Bouquetin Ibérique. Le Bureau a également approuvé l'avenant à la convention tripartite avec la DREAL et le Parc National des Pyrénées afin de reconduire les captures de bouquetins en 2023, pour assurer le suivi sanitaire de la population.

**Natura 2000 :** Suite au transfert de compétences de l'autorité de gestion du dispositif Européen Natura 2000 à la Région Occitanie, le Bureau a validé la demande de subvention sur l'animation Natura 2000 pour l'année 2023 à la Région Occitanie, ainsi que le remplacement du chargé de mission dédié.

**Consommation d'énergie responsable :** Le Bureau a approuvé la charte ECOWATT avec RTE. Le SMPNR conforte ainsi sa démarche de meilleure consommation d'électricité.

**Délégations** : Le Bureau a désigné des représentants auprès de l'Assemblée des Territoires et du Parlement de la Montagne, à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ainsi qu'au Comité d'Orientation Stratégique de la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie.

**Organisation et ressources humaines** : Le Bureau a approuvé la délégation du Président, relative à l'administration du SMPNR, à Jocelyne FERT, Vice-Présidente. Il a validé la convention de mise en œuvre de la représentation du personnel, la mise en place du forfait mobilité, ainsi que la modification du forfait télétravail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu jeudi 11 mai 2023.

(\*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.